



Bulletin d'information de la communauté de communes

Cette année **2010** a été marquée, début Juillet, par l'emménagement des bureaux de la Communauté de Communes de la Petite Montagne au 5 Place d'Armes à Cormicy (dans les locaux de l'ancienne cantine). Des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réalisés rue des Serres et des Myosotis à Cormicy en sur-dimensionnant les réseaux eaux pluviales créant une réserve souterraine pour éviter un afflux d'eau dans les points bas.

Des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réalisés rue derrière Four à Pouillon. Le curage du bassin d'eaux pluviales de Pouillon a pu être réalisé dans de bonnes conditions.

L'inauguration des Ecoles Numériques Rurales sur les sites des écoles élémentaires de Cauroy-lès-Hermonville et Cormicy s'est déroulée le 26 avril 2010. Toutes nos écoles élémentaires sont désormais dotées d'un tableau numérique et d'un pack d'ordinateurs portables, l'école maternelle de Cormicy, grâce à des dons d'entreprises informatiques, a pu bénéficier d'un matériel similaire : merci aux enseignants pour leur investissement.

L'architecte chargé de la réhabilitation du logement au dessus de l'école élémentaire de Cormicy (en accompagnement du projet de pôle santé de Cormicy) a été choisi en novembre.

L'année **2011** verra l'entrée dans les nouveaux locaux de la garderie de Pouillon/Villers-Franqueux au mois d'avril. Un maître d'œuvre pour la réhabilitation des bassins de décantation de boues de la station de Cormicy a été choisi début juillet 2010. Les travaux, prévus pour 8 mois, pourraient débuter à l'été 2011.

De même les travaux d'assainissement eaux pluviales, en accompagnement des travaux de voiries, sont prévus cette année, les bureaux d'études choisis en 2010 travaillent sur ces projets en concertation avec les Communes et la Communauté de Communes, rues de la Terrière, des Champs Pennefroys, Jean Rostand, des Petites Saulx et André Simon à Cormicy et rue des Petits Clos à Cauroy-lès-Hermonville, les travaux sur Cormicy étant précédés d'une étude de bassins versants.

D'autre part la réforme territoriale votée en 2010 ainsi que la suppression de la taxe professionnelle nous obligent à une grande attention pour maîtriser nos budgets (voir pages 6-7). Cependant l'équipe intercommunale reste à votre service pour défendre tous ces projets communautaires.

Au nom du Conseil Communautaire, du personnel et en mon nom propre, je vous présente nos vœux les plus sincères de bonne année 2011, bonne santé à vous et à vos proches, réussite dans toutes vos activités et tous vos projets.

Guy Lecomte

guy.lecomte@cc-petite-montagne.fr

SOMMAIRE

Démographie P2

Ecole numérique P3
Garderie de Pouillon P3

Assainissement P4

Eaux pluviales P5

Réforme des collectivités P6

Réalisations 2010 P7
TEOM / Assainissement P7

Les infos pratiques P8

Les membres
de la communauté
de communes
vous présentent leurs
meilleurs vœux
pour l'année

2011

Directeur de la publication
Guy Lecomte

Conception / Création / Rédaction

Communauté de communes de la petite montagne
Imprimerie GIC - 51520 St Martin sur le pré

Cauroy lès
Hermonville

Cormicy

Pouillon

Villers
Franqueux



Démographie de notre territoire

Evolution de la population totale des communes composant la Communauté de Communes de la Petite Montagne de 1872 à 2008

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il est une opération d'utilité publique, une photographie régulière des territoires.

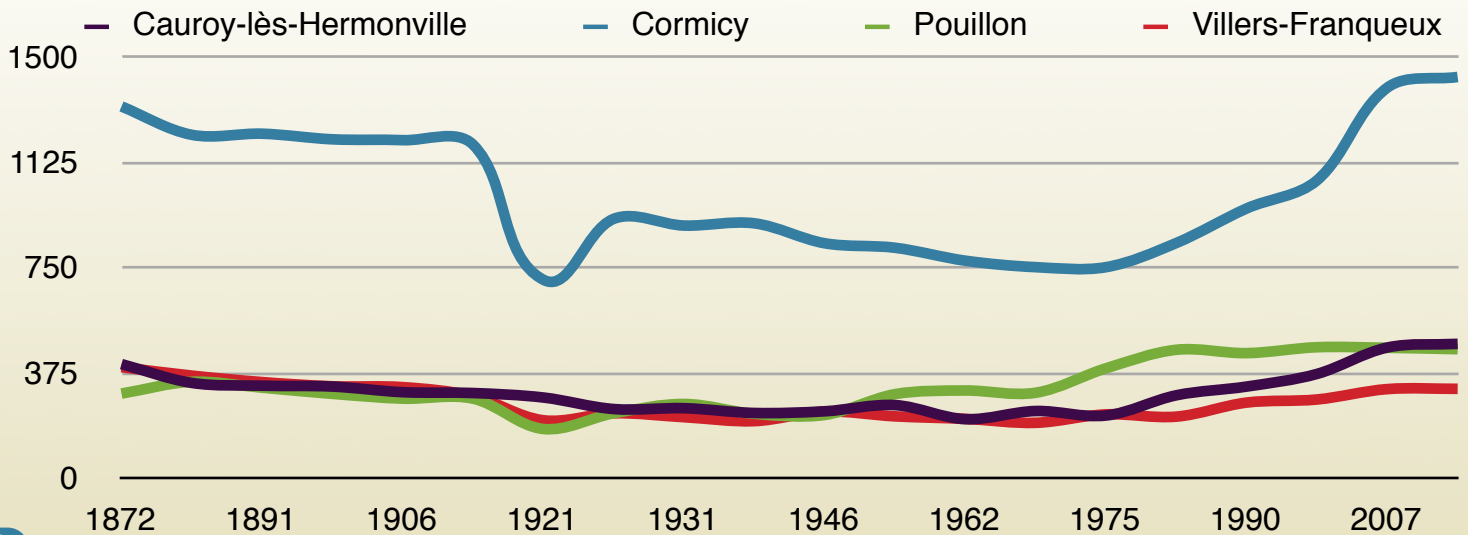
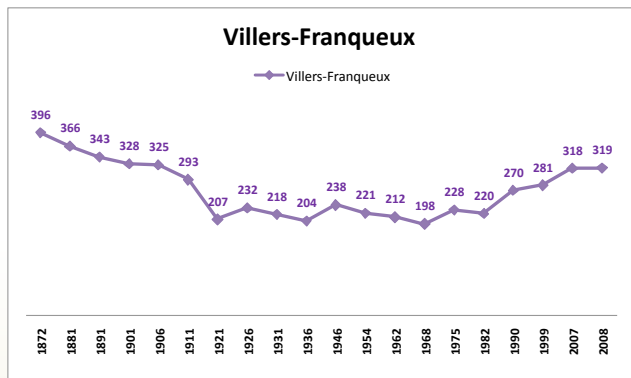
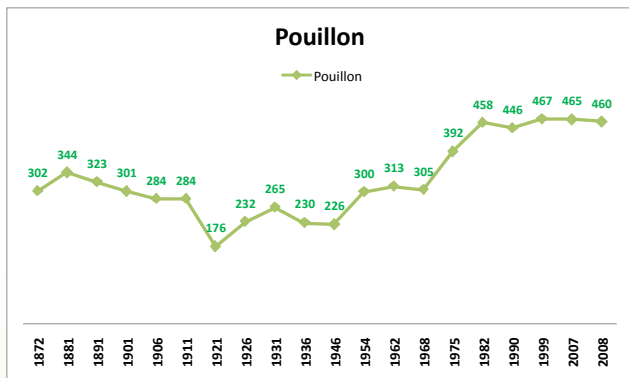
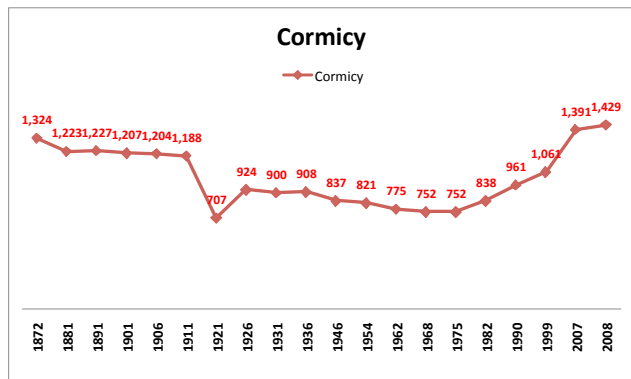
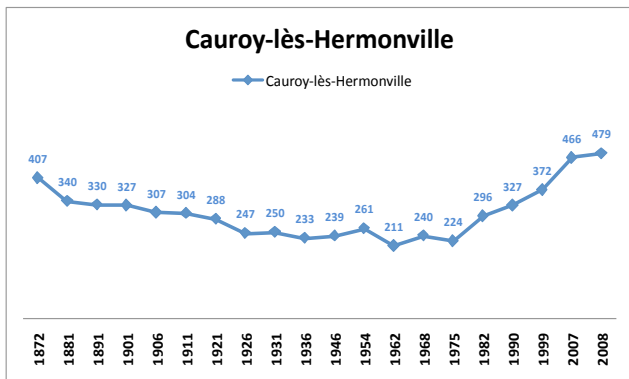
Concernant nos communes, il s'agit de la population totale, c'est à dire

→ La population municipale correspondant aux personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

et de

→ La population comptée à part concernant les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune. Par exemple, les étudiants majeurs qui, pour leurs études, habitent une autre commune.

Communes	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Cauroy-lès-Hermonville	473	6	479
Cormicy	1400	29	1429
Pouillon	453	7	460
Villers-Franqueux	301	18	319





Ecole Numérique Rurale

En 2009, Xavier Darcos, ministre de l'éducation, a lancé un plan national d'équipement numérique pour les écoles rurales. C'est donc tout naturellement que la communauté de communes de la Petite Montagne a fait l'acquisition, dans le cadre de ce plan, de tableaux blancs tactiles et d'ordinateurs portables pour les écoles élémentaires de Cauroy-lès-Hermonville et de Cormicy.

L'inauguration de ces équipements s'est déroulée le 26 avril 2010 sous la présidence de Mme Anne-Marie FILHO, Inspectrice d'Académie et avec la présence de nombreux parlementaires et élus. Toutes nos écoles élémentaires sont désormais dotées d'un équipement informatique à la pointe du progrès.

L'école maternelle de Cormicy, grâce à des dons ou des prêts d'entreprises informatiques (APPLE et PROMETHEAN), a pu bénéficier d'un matériel similaire.



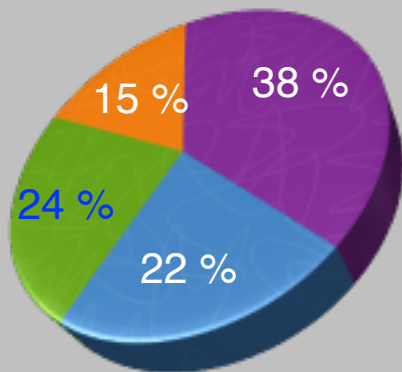
La future garderie de Pouillon

L'année 2011 verra la fin des travaux de construction de la nouvelle garderie de Pouillon/Villers-Franqueux. Depuis plusieurs années en effet, la garderie était assurée dans les locaux de l'ancienne école de Pouillon et ne remplissait plus les conditions d'accueil optimales.

C'est donc naturellement que le 14 mai 2009, le conseil communautaire a pris la décision de lancer un appel d'offres pour le démontage de l'ancien bâtiment préfabriqué (coût pris en charge par la commune de Pouillon) et pour la construction d'un nouveau bâtiment, le tout pour un coût global de près de 200000€.

Plan de financement prévisionnel

Coût global estimé du projet :
191 697€ TTC



- Auto-Financement
- Subvention Conseil Général
- Dotation de développement rural
- Fond de compensation de la TVA

Cette nouvelle garderie, dont les travaux se terminent, sera composée d'une salle d'activités de 40m², d'une tisanerie de 5m² et de sanitaires de 9m².

Enfin ce bâtiment pourra accueillir jusqu'à 19 enfants quotidiennement.

Rendez-vous donc cette année pour l'inauguration !



Vue de l'entrée, rue du bac



Vue de la cour de l'école



Assainissement

A Cormicy, la maîtrise d'œuvre pour la **réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration** a été choisie. La mission de SOGETI ingénierie commence par l'élaboration d'un avant projet et se terminera par une assistance lors des opérations de réception des travaux et une année de garantie de parfait achèvement.

Son coût : 20 050,00 euros hors taxes, sans option.

Le 13 septembre 2010 une présentation de cette entreprise a eu lieu et un calendrier prévisionnel de déroulement de l'étude a été soumis à la commission assainissement.



un casier actuellement

Conformément à ce calendrier, un **avant projet** a été présenté le 11 octobre 2010.

Avant la réalisation du projet de réhabilitation, les boues de l'un des casiers de la station d'épuration ont été dégagées afin de vérifier l'état du plancher de hourdis.

Le maître d'œuvre a présenté à la commission un **projet** le 22 novembre 2010. Celui-ci a donné lieu à débat, interrogations, demandes de précisions et une nouvelle réunion s'est tenue le 15 décembre 2010 avant présentation au conseil communautaire réuni le 16 décembre 2010.

Le plancher hourdis présente des anomalies qui empêchent un fonctionnement correct, notamment en ce qui concerne l'aération et la ventilation. Il a été constaté également que la géo grille a été colonisée par les racines des roseaux.

Les malfaçons constatées par l'expert nommé par le tribunal administratif sont confirmées.

Les casiers existants seront conservés et adaptés. Leur forme rectangulaire présente un inconvénient pour l'alimentation des boues. Actuellement, les boues ne sont injectées que sur une zone du casier. La répartition des boues dans le casier n'est pas homogène.

Le système de ventilation basse, les cheminées d'aération et le plancher hourdis seront démontés et complètement repris.

Il faudra recréer le système de drains et de cheminées de ventilation.



Présence de racines



Hourdis remplis de boue

Une prochaine réunion doit avoir lieu avant que l'appel d'offres pour les travaux soit lancé. Le **choix de l'entreprise** qui réalisera les travaux se fera au cours du **1^{er} trimestre 2011**.

Les travaux s'échelonnent sur plusieurs mois et intégreront la continuité du fonctionnement par un système de stockage.

Le coût des travaux sera important mais conformément aux conclusions de l'expert nommé par le tribunal administratif les deux entreprises responsables des malfaçons ont remboursé à la communauté de communes un montant total de 175 000,00 euros.



A Pouillon, Rue Derrière Four les travaux d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales sont terminés. Ils ont été réceptionnés le 4 novembre 2010.



Rue de Trigny, la SAUR a examiné le circuit à l'aide d'une caméra. Un tuyau a été partiellement écrasé et une contre pente constatée. Un devis de réparation est en cours afin de palier aux désagréments rencontrés par un résident.



Eaux pluviales

A Cauroy-lès-Hermonville des travaux d'eaux pluviales **rues des petits clos et de la tuilerie** vont être engagés en même temps que les travaux de voirie. Le maître d'œuvre a été choisi le 21 septembre 2010, il s'agit de Béta voirie.

A Cormicy, à la suite des derniers travaux de voirie réalisés rues des serres et des myosotis, il nous a été fortement conseillé de procéder à une étude du bassin versant du territoire de Cormicy avec un paramètre d'étude limité à la zone urbaine. Cette étude sera aidée financièrement par l'agence de l'eau à hauteur de 70 %.

Qu'est-ce qu'une étude de bassin versant ?

C'est une étude globale comprenant un état des lieux, diagnostic, définition d'objectifs et programme de travaux plus ou moins importants : adaptation, aménagements, lutte contre les inondations, limitation de la dégradation du fonctionnement de la station d'épuration par temps de pluie et du risque de non conformité, ... Coût de la maîtrise d'œuvre : 5 040,00 euros hors taxes.

A la suite de l'appel d'offres, un maître d'œuvre a été choisi : Egis. C'est le même que pour les travaux de voirie qui vont être engagés par la commune. Plusieurs réunions se sont déjà tenues afin de valider les réseaux existants, définir les points noirs, recueillir les besoins en travaux, ...

Lors des fortes pluies du 12 août 2010, le sous-sol d'une maison a été inondé rue Jean Leroux. Un puisard « tampon » a été réalisé sur le terrain voisin appartenant à la commune afin d'éviter une récurrence et dans l'attente des résultats de l'étude du bassin versant. Coût de ces travaux : 6 298,14 € hors taxes, auquel s'ajoutera le temps passé par les employés communaux de Cormicy.

Le coût du sinistre a été pris en charge et réparti entre les trois assureurs : du propriétaire, de la SAUR, de la communauté de communes.

A Pouillon, le sinistre dû à la modification des conditions d'écoulement des eaux à la lagune de Pouillon a été pris en charge par les assureurs du responsable et de la SAUR. Les travaux ont été effectués.

Le curage du bassin d'eaux pluviales a été réalisé après que le traitement par bactéries ait amélioré les résultats d'analyse de l'eau en les rendant conformes aux normes.

Les arbres autour du bassin ont été coupés en laissant les racines qui maintiennent la terre mais en évitant la chute de feuilles colmatant ce bassin.



INFOS PRATIQUES

Mairie de Cauroy-lès-Hermonville

Téléphone : 03.26.61.52.51

Jours et heures d'ouverture :

les mardis et vendredis de 17h à 19h.

Mairie de Cormicy

Téléphone : 03.26.61.30.30

Jours et heures d'ouverture :

tous les jours de 11h à 12h

les lundis, mercredis et vendredis

de 16h30 à 18h45.

Mairie de Pouillon

Téléphone : 03.26.03.16.38

Jours et heures d'ouverture :

les lundis de 13h30 à 14h30

les jeudis de 18h à 19h.

Mairie de Villers-Franqueux

Téléphone 03.26.61.51.61

Jours et heures d'ouverture :

les lundis et mercredis de 17h30 à 19h

les jeudis de 11h à 12h.



La gestion de l'assainissement eaux usées et eaux pluviales a été affermée à la société SAUR sur les quatre communes.

Téléphone : 0825 825 403



Concernant la gestion des transports scolaires, nous vous invitons en cas de problème à contacter le syndicat scolaire du collège du Mont d'Hor :

03.26.03.15.66 ou 03 26 03 11 11

Pour le transport des lycéens, veuillez contacter le **03.26.61.56.50**



Réforme des collectivités

Pourquoi réformer les collectivités territoriales ?

Tout simplement, parce que le statu quo n'est plus possible. Elus de droite, élus de gauche, Cour des comptes, sans compter les nombreux rapports qui ont été rendus sur le sujet, tout le monde est d'accord, il faut en finir avec :

- L'empilement des structures.

Avec 36 783 communes, 100 départements, 26 régions, 15 900 syndicats intercommunaux, 371 pays, le millefeuille administratif est devenu illisible.

- L'enchevêtrement des compétences.

Aujourd'hui, il faut être un expert en droit public pour comprendre qui est qui et qui fait quoi.

- Le labyrinthe des financements croisés.

1/4 des financements des régions et 1/5 de ceux des départements couvrent des financements croisés entre plusieurs collectivités.

Tous ces chevauchements institutionnels ont un coût. Entre 1983 et 2008, les dépenses des collectivités territoriales ont augmenté à un rythme plus élevé que le PIB. Si 60% de cette hausse concerne les compétences transférées, 40% (soit près d'un point de PIB) s'est effectuée à champ constant. Les 2/3 de cette hausse des dépenses proviennent du

bloc communal (communes et intercommunalités).

Cette réforme a donc un objectif : **simplifier notre organisation territoriale pour renforcer la démocratie locale et rendre nos territoires plus attractifs.**



Que va changer la réforme pour nos communes, notre communauté de communes ?

La réforme a pour objectif, tout en réaffirmant la prééminence de la commune au sein de l'organisation territoriale, de renforcer le couple commune-intercommunalité. Il constitue le niveau le plus à même de répondre aux attentes de nos concitoyens en termes d'aménagement de l'espace et de gestion des services de proximité.

La commune, au plus près des besoins du territoire, conserve sa clause de compétence générale.

Tout d'abord, il est prévu de rationaliser et de finaliser la carte

intercommunale afin d'assurer une couverture homogène du territoire en structures intercommunales à l'horizon 2013. Cette démarche doit permettre d'améliorer l'efficacité, à un moindre coût, de l'action des établissements publics de coopération intercommunale aux bénéfices des usagers. En contrepartie, la légitimité des actions des intercommunalités à fiscalité propre est accrue par l'élection par fléchage des délégués communautaires lors des élections municipales des communes membres pour les communes de plus de 500 habitants. Pour les autres communes, les délégués communautaires sont le maire et les conseillers municipaux nommés dans l'ordre du tableau.

En prévision de cette réforme, les Communautés de Communes des deux Coteaux, du Massif, de la Colline et de la Petite Montagne sont en réflexion depuis deux ans pour essayer d'anticiper les schémas imposés par le Préfet.

Des commissions ont été créées pour permettre d'approfondir la connaissance de nos divers territoires, elles ont rendu compte de leurs travaux.

La relance des discussions est prévue début janvier, sachant que le Préfet va nous consulter avant avril 2011, il n'y a plus de temps à perdre.

Réforme de la taxe professionnelle

La taxe professionnelle représentait la principale contribution des entreprises aux collectivités territoriales. Elle servait à financer le budget des communes, des départements et des régions. Impôt unique en son genre au sein de l'Union européenne, la taxe professionnelle avait la particularité de peser essentiellement sur les investissements productifs qui représentaient 80 % de son assiette.

La suppression de la taxe professionnelle sur les investissements productifs, est effective depuis le 1er janvier 2010. Les autres composantes de la TP – bases foncières et valeur ajoutée – sont maintenues et intégrées à un nouvel impôt : la contribution économique territoriale (CET).

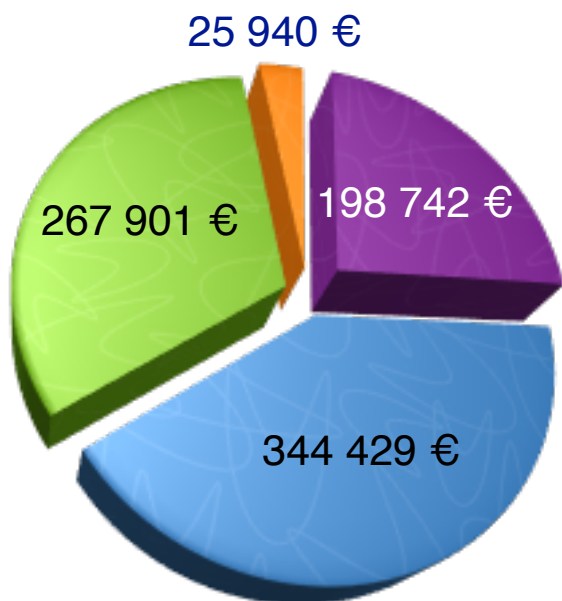
Conséquences de la réforme pour notre communauté de communes : Une nouvelle répartition des ressources entre les différentes collectivités locales, chacun bénéficiant de compensations (positives ou négatives) et de garanties figées dès 2011.

Après réforme	Impôt économique								Principales recettes fiscales locales après réforme
	CFE	Equipements	CVAE	TH	TFB	TFNB	DMTO	Autres	
Sphère Communale (commune + EPCI)	100%	Abandon	26,5% du total	Part actuelle +part CG +part de frais état	Inchangé	Part actuelle +part CG+CR +part de frais état	Inchangé (taux d'1,2%)	Part d'IFER, TASCOM	TH, TFB, TFNB, CFE, CVAE, DMTO (+TEOM)
Départements	Abandon	Abandon	48,5% du total	Abandon	Part actuelle +part CR +part de frais état	Abandon	Taux de 3,8% contre 3,6%	Part d'IFER	TFB, CVAE, DMTO
Régions	Abandon	Abandon	25% du total		Abandon	Abandon		Part d'IFER	CVAE, TIPP, cartes grises

CFE : Cotisation foncière des entreprises; **CVAE** : Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises; **TH** : Taxe d'habitation; **TFB** : Taxe sur le foncier bâti; **TFNB** : Taxe sur le foncier non bâti; **DMTO** : Droits de mutation à titre onéreux; **IFER** : Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux; **TASCOM** : Taxe sur les surfaces commerciales; **TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères; **TIPP** : Taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Réalisations 2010

Budget communautaire : Principales dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de Personnel
- Autres charges
- Emprunts / Amortissement

Charges à caractère général :

- Achat repas cantine
- Chauffage / Electricité
- Entretien des bâtiments
- Fleurissement

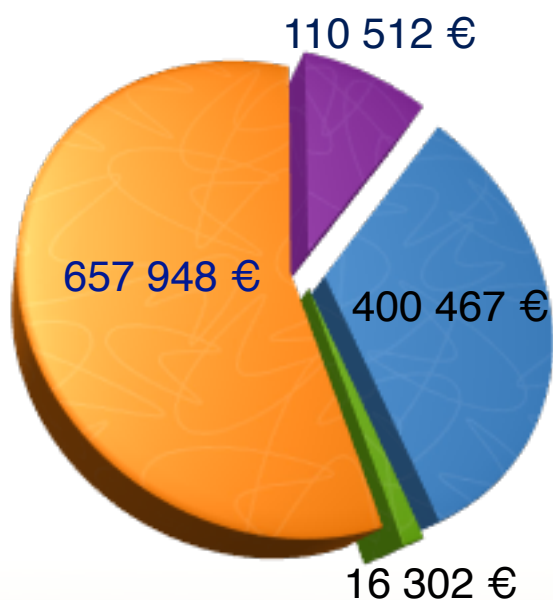
Autres charges :

- SYCODEC
- SIEPRUR / SIABAVE
- Syndicat Scolaire
- Transport scolaire
- Cantine
- Indemnités des élus

Charges de personnel :

- Salaire des 14 agents
- Charges sociales

Budget communautaire : Principales Recettes de fonctionnement



- Produits des services
- Dotations et participations
- Divers
- Impôts et taxes

Produits et services :

- Cantine
- Etude surveillée
- Garderie

Dotations et participations :

- Dotation globale d'équipement

Impôts et taxes :

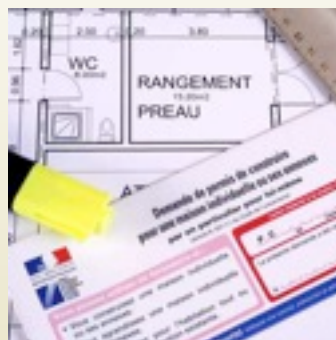
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière
- Taxe professionnelle
- Taxe sur les ordures ménagères

La T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et la taxe assainissement.

L'enlèvement des ordures ménagères est assuré dans nos communes par le SYCODEC (SYndicat mixte de COLlecte des DEChets). Ce syndicat a demandé une participation de 214140€ à la communauté de communes au titre de l'année 2010, sachant que la participation des habitants est de 122021€ soit 57% du montant total.



Le taux de la TEOM est de 10,18% sur la base du foncier bâti. Il est à noter que les efforts réalisés en matière de tri, et l'ouverture des déchetteries a permis au SYCODEC de maîtriser les coûts de collecte ces dernières années.



La taxe assainissement est de 1600€ pour tous permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2011. Cette taxe n'exonère pas le propriétaire de faire sa demande de raccordement auprès de la communauté de communes (le pétitionnaire règle le montant HT de ces frais de raccordement).



Les Infos pratiques



Les bibliothèques de la communauté



En 2010, la communauté de communes a procédé à des aménagements dans la bibliothèque de Cormicy, notamment par l'achat de nouveaux rayonnages permettant de recevoir encore plus de livres pour votre plaisir.

Bibliothèque de Cormicy:

Mme ROBERT, Mme DEBLED
Le Mardi de 15h15 à 18h30
dans les locaux de la mairie.

Bibliothèque de Cauroy-lès-Hermonville:

Mme CHAMPION
Le Mardi de 17h00 à 19h00
dans les locaux de la mairie.

Ecole élémentaire de Cauroy-lès-Hermonville:

La Directrice, Mme DUPONT
Téléphone : 03.26.61.57.10

Ecole élémentaire de Cormicy:

La Directrice, Mme RUFFIN
Téléphone : 03.26.61.32.95

Ecole maternelle de Cormicy:

La Directrice, Mme CHRETIEN
Téléphone : 03.26.61.32.09

Ecole maternelle de Villers-Franqueux:

La Directrice, Mme LEGROS
Téléphone : 03.26.61.54.34

Les enfants d'âge élémentaire des communes de Pouillon et de Villers-Franqueux fréquentent le groupe scolaire d'Hermonville par le biais d'une convention.

Restauration scolaire :

Cantine de Cormicy : 03.26.07.47.72
Cantine de Villers-Franqueux : 03.26.46.12.75



horaires des déchetteries

	Hermonville	Brimont
Lundi	fermé	9h - 13h
Mardi	9h - 12h 14h - 18h	fermé
Mercredi	14h - 18h	14h - 18h
Jeudi	9h - 13h	9h - 12h 14h - 18h
Vendredi	9h - 13h	14h - 18h
Samedi	9h - 13h	14h - 18h



Mme Soraya NABIL
Agent Administratif

Mme Angélique LECAS
Adjoint Administratif Principal.

Mme Birgit BACHELLEZ
Adjoint Administratif.

Nouvelle Adresse !

Le secrétariat se trouve désormais dans les locaux de l'ancienne restauration scolaire, sur la place de la mairie de Cormicy.

5, Place d'Armes 51220 CORMICY

Téléphone: 03.26.61.34.72

Télécopie: 03.26.61.34.38

Courriel : contact@cc-petite-montagne.fr

Site web : www.cc-petite-montagne.fr

Ouverture du secrétariat :

Lundi de 8h à 12h et de 13h00 à 18h.
Mardi de 8h à 12h et de 13h00 à 18h.
Mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30.
Jeudi de 8h à 12h et de 13h00 à 18h.
Vendredi de 8h à 12h.